



Distr.
GENERALE

A/C.5/681
28 novembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Onzième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 43 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1957

Prévisions révisées concernant le chapitre 16

Construction d'un studio de télévision et de cinéma

(Rapport du Secrétaire général)

1. Les plans primitifs pour la construction du Siège permanent prévoyaient qu'un large espace serait réservé sous la salle de l'Assemblée générale en vue de l'aménagement d'un centre de production de télévision, de radio et de cinéma. On avait envisagé l'installation de trois studios de dimensions normales auxquels se seraient ajoutés des salles de contrôle, des loges pour les artistes et des magasins. Bien que la télévision en fût encore à ses débuts, on avait prévu le développement qu'elle allait prendre; c'est pourquoi on avait pris également des dispositions pour l'installation dans le même espace d'un centre d'enregistrement destiné à la télévision et d'un laboratoire. Enfin, les aménagements devaient également comprendre la construction d'une petite salle destinée aux projections publiques et aux conférences du genre de celles qui ont lieu actuellement, avec des installations provisoires dans la salle de conférences No 4 et dans d'autres salles.
2. Quand il devint nécessaire, pour rester dans les limites du budget, de faire subir des compressions rigoureuses aux frais d'aménagement des nouveaux bâtiments, tous les plans relatifs à ce centre de production furent annulés et l'espace réservé au centre demeura inachevé et sans cloisonnement. Il se présente actuellement comme une vaste zone pratiquement inutilisable, qui occupe une position centrale et dont les murs et les planchers sont nus, dont les installations électriques et le système d'extincteurs automatiques sont insuffisants, sans isolement

sonore ni climatisation. Il en est résulté que tout le travail de production qui, selon les plans primitifs, devait être exécuté au centre a dû être accompli avec des moyens de fortune et un équipement insuffisant dans des installations temporaires, bien que les distributeurs officiels et privés aient fait de plus en plus appel aux productions de l'ONU et en particulier pour la télévision.

3. Jusqu'en 1956, les efforts faits pour assurer la production grâce à des arrangements spéciaux ont été suffisants pour permettre à l'Organisation de remplir ses engagements immédiats sans trop souffrir d'un manque à gagner et sans gonfler ses frais de production. L'absence d'un studio convenable et d'installations connexes entraînait de nombreuses complications et certaines dépenses supplémentaires, mais c'est depuis quelques mois seulement que la situation est devenue difficile. En juin 1956, les ingénieurs qui s'occupent des services de télévision, de cinéma et de radio ont procédé à un examen spécial des résultats obtenus et des dépenses à prévoir. Ils ont fait observer que, compte tenu des besoins connus et qui vont toujours en augmentant, l'utilisation pour la production d'emplacements tels que le salon sud ou la salle du Conseil de sécurité ne permettait plus de résoudre convenablement le problème. Non seulement l'éclairage et les autres installations techniques ne sont pas satisfaisants, mais il faut consacrer de nombreuses heures de travail à des expériences destinées à convertir les lieux en studio dans toute la mesure du possible et au déplacement dans les deux sens du matériel lourd temporairement utilisé dans ces locaux. L'utilisation de ces salles pour les séances régulières et pour d'autres réunions a également rendu de plus en plus difficile l'improvisation des travaux de production. Il en résulte que les frais de production sont très supérieurs aux chiffres qu'on pourrait considérer comme normaux pour ce genre de travail; en outre, il y a manque à gagner parce que l'Organisation ne peut satisfaire toutes les demandes des utilisateurs. On peut indiquer à titre d'exemple qu'une importante société publique de radiodiffusion, qui se proposait d'acquérir une série de douze programmes en 1956, a réduit ce nombre à six en raison du manque d'installations satisfaisantes.

4. Abstraction faite de l'espace prévu pour le centre de production mentionné aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, une nouvelle étude a montré qu'il n'existe au Siège aucun autre espace qui puisse être adapté sans trop de frais aux besoins

fondamentaux de la production. On a donc procédé à une étude technique de cet espace, afin de déterminer quel serait le minimum de travaux nécessaire à l'installation d'un studio simplifié qui permettrait de répondre aux besoins les plus urgents en matière de transmission de films et de télévision directe sans pour autant mettre en oeuvre les plans primitifs qui étaient relativement compliqués et correspondaient à un devis élevé.

5. L'étude entreprise avait les deux objectifs suivants : a) prévoir la construction d'un studio qui servira aux prises de vues sur film les plus importantes pour la télévision et le cinéma et aux interviews pour transmission directe par radio et télévision avec une salle adjacente pour les enregistrements destinés à la télévision; b) veiller à ce que les travaux de construction d'un studio destiné à couvrir les besoins minimums soient tels qu'ils permettent d'apporter par la suite des améliorations sans entraîner une perte importante sur la mise de fonds initiale. En réduisant les dépenses au minimum, on prévoit que les travaux nécessaires s'élèveraient à 150.000 dollars. Par rapport aux plans primitifs, ce projet élimine la petite salle de projection, deux studios,

6. Afin de réduire encore les dépenses que devront supporter les Etats Membres en 1957, le Secrétaire général a décidé de ne pas demander actuellement de crédits pour le centre d'enregistrement destiné à la télévision et pour le laboratoire, étant entendu qu'il présentera peut-être des propositions à ce sujet pour un exercice ultérieur si les circonstances l'exigent. Par conséquent, les dépenses proposées pour 1957 s'appliqueraient à la construction d'un seul studio de télévision; elles sont estimées à 50.000 dollars environ. Si le chiffre a été réduit, c'est aussi parce que les spécifications ont subi d'importantes modifications : elles ne prévoient plus maintenant qu'un finissage grossier des murs et des plafonds, une insonorisation simple, un système d'extincteurs automatiques réduit au minimum, une climatisation et une tuyauterie modifiées et le type le plus simple d'éclairage pour studio.

7. Etant donné qu'actuellement la télévision évolue rapidement, il n'est pas possible de prévoir avec précision l'incidence que les améliorations apportées aux installations de prise de vues auront sur les recettes. Il est certain que ces améliorations permettront de réduire les dépenses d'exploitation, et les utilisateurs officiels et privés ont indiqué qu'ils seront prêts à faire une plus

grande place à l'activité des Nations Unies dans leurs programmes dès que les aménagements le permettront. De l'avis des ingénieurs et des techniciens, la dépense de 50.000 dollars faite en 1957 serait récupérée en cinq ans par suite de la diminution des frais et de l'augmentation des recettes.

8. Tenant compte de ce qui précède, le Secrétaire général propose l'ouverture, au budget de 1957, d'un crédit supplémentaire de 50.000 dollars au titre de la "transformation des locaux" (chapitre 16, article II (charges communes)). Il estime que, normalement, l'Organisation se trouvera tôt ou tard dans l'obligation de faire les dépenses nécessaires aux aménagements mentionnés dans le présent rapport et que si la construction des installations minimums envisagées actuellement devait subir un retard on risquerait d'avoir à engager ultérieurement des dépenses plus élevées et de subir un manque à gagner dans l'intervalle.